



COMMUNIQUE OFFICIEL - Soutenons Le Mur

<http://soutenonslemur.org>, <http://supportthewall.org>, Twitter : @SoutenonsLeMur

Audience du 8 Décembre 2011 au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lille, France
Résumé des opinions du juge et billet de blog résumant l'ambiance et le débat légal des plaignants, de l'auteur et d'Autistes Sans Frontières

Version: 9 Décembre 2011 – 20:00 TU

Correction : 10 Décembre 2011 – 12 :00 TU

- Lire « Austistes Sans Frontières » au lieu de « Autisme Sans Frontières »

Résumé des opinions du tribunal:

- Le tribunal a déjà saisi les rushes, suite à une décision précédente,
- Le tribunal va examiner les rushes,
- La présidente du Tribunal a dit que ce n'était pas le procès du soin dans l'autisme,
- La présidente a rappelé que la condamnation de la France par le Conseil de l'Europe dans l'Autisme était en dehors du débat légal,
- La présidente a rappelé que le fait que le film soit urgent et soit un outil pédagogique n'est pas la question,
- La décision ne sera rendue que le 26 janvier 2012,

Le document ci-dessous est un billet de blog posté à l'origine par Isabelle Resplendino le 8 décembre 2011 à l'adresse suivante: <http://desmotsgrattent.blogspot.com/2011/12/jai-teste-pour-vous-le-proces-du-mur.html>

«

J'ai testé pour vous... le procès du "Mur"

Je suis venue de Belgique. J'étais la « preumse » car partie bien en avance par peur des bouchons (finalement inexistant).

J'étais là, avec la photo de mon fils en collier, le badge à mon nom et titre sur le côté gauche de mon manteau, quand je les aies vues arriver, les autres mamans crocodiles. Impossible de les rater : une avec un énorme croco en plastique sur le dos, l'autre avec des pancartes...

Puis d'autres personnes, et encore d'autres, des parents, des associatifs, des professionnels, certains célèbres, venus soutenir Sophie Robert.

Le policier du palais de justice de Lille vient nous demander ce qu'on fait là. « - C'est une manifestation de soutien, pas de protestation » (dis-je avec un grand sourire naïf et confiant, pas fait exprès c'est ma nature). Bon, ça va dans ce cas.

Puis on passe les portiques. Ouvrir les manteaux, poser les sacs, vider les poches. Les mamans qui ne veulent pas quitter leurs pancartes doivent rester dehors.

On s'installe. Toutes les places sont prises. Mais comme j'ai mes 2 cannes de marche (ben oui, toujours nécessaire quand de la marche assez longue est prévue ou bien de la station debout, toujours pénible), un gentil monsieur prie, dans les premiers rangs, l'assistance de se pousser pour que je puisse m'asseoir. C'est le côté positif du handicap, les jaloux prenez mon syndrome d'Ehlers-Danlos avant de crier au privilège, après on en reparlera.

J'ai pu donc admirer les magnifiques croquis de mon voisin de gauche, un belge néerlandophone qui venait de sortir un bloc-notes où l'on pouvait déjà voir ses œuvres précédentes. Il s'amusait à croquer la cour. Je lui demande : « Bent U journalist ? » (Êtes-vous journaliste ?) Il me répond : « Pire que ça » « Avocat ? » « Pire que ça, psychanalyste ». Je me suis mordue la lèvre pour ne pas lui demander s'il faisait des heures sup' avec ses dessins. On voyait qu'il avait une longue pratique, peut-être obtenue de l'autre côté du divan, peut-être quand le patient est autiste, car, comme on le sait depuis le mur, un psychanalyste « *avec un autiste [ça] en fait très peu, [ça] attend qu'il se passe quelque chose* ».

Ça commence très fort. Violente dispute entre la présidente du tribunal et un assesseur qui a changé l'ordre de passage des procès. Nous assistons donc à un premier service qui ne nous concerne pas, une sombre histoire de famille avec des documents de vente contestés.

Puis, nous avons droit à la séance principale, celle pour laquelle ils sont venus, ils sont tous là... Même les mamans maudites. Qui ne vont pas mourir, du moins ce n'est pas prochainement prévu, faut pas croire tout ce que raconte Aznavour.

Mes notes du procès (*ce sont des notes rapides, donc pas forcément les paroles exactes ni exprimées en entier, mais le sens principal y est, pitié, pas de procès, et pardon pour le style télégramme parfois*):

1) L'avocat des plaignants

- Ce n'est pas le procès de l'autisme ni du soin, c'est celui du droit à l'image
- Sophie Robert les a abordés pour sa société Ocean Invisible Productions afin de réaliser un film qui serait intitulé « Voyage dans l'inconscient »
- La séquence sur l'autisme est la 2e partie des enregistrements

- Les plaignants ont été respectivement enregistrés pendant 3 h, 2 h, 1 h
- Ils n'ont pas vu le film avant sa diffusion
- Film devenu depuis « Le Mur, la psychanalyse à l'épreuve de l'autisme »
- Film politique, montage, points déformés
- Premier procès : requête pour obtenir les rushes (acceptée)
- Résistance de la part de la partie adverse --- retranscription partielle, cause évoquée : secret des sources, mais la source ce sont les interviewés
- Le tribunal va examiner les rushes
- Ce genre de diffusion se base sur un accord tacite de montage, soit respecter l'esprit général des rushes mais les coupures ont dénaturé les propos
- Quand Mme Solano-Suarez (une des plaignants) a demandé de visionner le film avant sa diffusion, la réponse de Mme Sophie Robert fut que c'était une demande typiquement féminine
- Le discours de Sophie Robert était que « votre voix va être adossée à d'autres pour faire une voix plurielle » --- mélange --- vérité impossible
- Le but de Sophie Robert était de faire dire que la mère était coupable alors que les psychanalystes n'ont jamais dit cela

La Présidente alors le rappelle à l'ordre : ce n'est pas le procès d'aujourd'hui, le soin de l'autisme.

- Une question a été plaquée sur une réponse à une autre question et c'est sans cesse comme cela
- Les thérapies cognitivo-comportementales s'apparentent à du dressage de chimpanzé
- Nous ne demandons pas d'Euro symbolique, mais comme Léon Blum dans son discours à propos du suicide de Roger Salengro, nous réclamons une forte somme afin que ce procès soit dissuasif : 270 000 euros.
- Si Sophie Robert retire les propos des trois plaignants de son film, ça ira, sinon on demande l'interdiction complète.
- Et nous demandons aussi la publicité du jugement sur le site d'Autistes Sans Frontières qui diffuse le film.

Mes réflexions :

C'est la base même de la prise en charge psychanalytique de l'autisme de dire que la relation à la mère est défailante : cette mère serait trop froide, ou trop fusionnelle, etc.

Si les TCC s'apparentent à du dressage de chimpanzé, mais qu'elles ont réussi à rendre mon fils autonome et brillant alors qu'il était très handicapé, ben je veux bien faire du dressage de chimpanzé tous les jours. Ça vaut mieux que la torture du packing.

Ici, c'est un jugement, pas une fabrication de bouc émissaire. Un procès n'a pas pour but d'être dissuasif. Il a pour but de rendre la justice, et la justice c'est que Sophie Robert n'a pas diffamé.

2) L'avocat de Sophie Robert

- Nous aussi, nous avons vu les transcriptions intégrales, et on n'en a pas la même lecture
- L'interviewé participe --- réponses spontanées pour une information, donc les interviewés ne sont pas co-auteurs
- L'opposition entre la psychanalyse et les TCC : Et oui, la Terre est ronde
- Troubles de la relation mère/enfant --- autisme = propos du film fidèle aux propos de 2 plaignants. Le discours de l'autre plaignant, plus court, n'est pas dénaturé

- La France a été condamnée par le Conseil de l'Europe pour sa prise en charge de l'autisme

La Présidente rappelle que ceci est hors du débat juridique

- Ce film est très urgent --- un outil pédagogique

La Présidente rappelle que ce n'est pas le problème du tribunal

- Aucun des propos n'a été dénaturé

3) L'avocate de l'association « Autistes Sans Frontières »

- L'association n'est en rien responsable de la création du film. Après avoir visionné le film monté, elle a décidé de le diffuser
- Pas de droits d'auteurs pour les interviewés : le réalisateur est l'auteur
- Le film n'est qu'une partie, voilà pourquoi c'est découpé (il y a encore deux volets en attente de montage)
- L'autorisation est valable --- ce sont les propres propos qui ont été diffusés
- Autistes Sans Frontières a diffusé pour aider les familles à trouver les bonnes méthodes
- Film polémique ? OUI

L'avocat des plaignants demande que cette phrase sur la polémique soit enregistrée.

- Même dans des discours coupés au montage, ces mots sont d'une violence rare, choquants

Elle cite deux phrases du film, l'avocat de la partie adverse proteste : ces phrases sont d'autres interviewés, pas des plaignants. Il s'avère finalement que l'une est bien d'une plaignante.

- Le tribunal va voir quels mots ont été dits et quels « bidouillages » ont été faits
- « Chimpanzés » --- choquant
- Sommes demandées --- choquant
- Avec 270 000 €, on peut envoyer 30 enfants dans une école pendant un an
- C'est demandé à une association sans but lucratif

La Présidente annonce que le jugement sera rendu le 26 janvier 2012.

Une pensée émue pour Amandine qui s'est retrouvée dans le tribunal à côté de Crocodile Geneviève...

Bises à toutes les autres mamans, mes sœurs de combat.

»